

**Objet : Procès-verbal du comité syndical du mardi 13 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à dix heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le sept octobre deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Vallon des arts, 1 rue des Goganes à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

Sur les 46 membres en exercice, 41 membres étaient présents ou représentés. Un délégué a transmis son pouvoir à un membre de l'assemblée.

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président et rappelle aux membres du comité syndical que la prise de parole est libre.

Il invite les membres du comité syndical à nommer un secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Franck POQUIN secrétaire de séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

**2- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 septembre 2020**

À compter du 7 octobre 2020, le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après avoir entendu les débats :

Une erreur matérielle a été relevée dans la section 1 « Installation de l'organe délibérant et désignation d'un secrétaire de séance » : il convient de remplacer « M. Patrick CHARTIER » par « M. Jean-François JOUBERT » en tant que suppléant de M. Robert BIAGGI.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'adopter le procès-verbal du comité syndical du 29 septembre 2020 sous réserves que l'observation formulée en séance soit inscrite dans le présent procès-verbal.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### 3- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.

M. Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n° 71/2018 du 6 février 2018, puis modifiée par délibération n° 79/2019 du 17 décembre 2019 relative aux conventions de maîtrise d'ouvrage conclues par le Siéml, ainsi que par la délibération n° 46/2020 du 29 septembre 2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 30 juin 2020 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport présenté en séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical, joint en annexe à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### 4- Répartition des portefeuilles d'activités entre vice-présidents

M. Jean-Luc DAVY explique que le Bureau dans sa nouvelle composition s'est réuni pour la première fois le mardi 6 octobre 2020 et que les vice-présidents se sont accordés sur la définition et la répartition optimale des différents portefeuilles pour la durée du mandat.

Il invite les membres du comité syndical à prendre connaissance de la répartition par vice-président suivante :

- Jacques-Olivier MARTIN, 1<sup>er</sup> vice-président en charge de la communication ;
- Denis RAIMBAULT, 2<sup>e</sup> vice-président en charge de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie ;
- Frédéric PAVAGEAU, 3<sup>e</sup> vice-président en charge des ressources humaines et moyens généraux ;
- Eric TOURON, 4<sup>e</sup> vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion ;
- Franck POQUIN, 5<sup>e</sup> vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire intelligent ;
- Jean-Michel MARY, 6<sup>e</sup> vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques ;
- Joëlle POUDRE, 7<sup>e</sup> vice-président en charge du projet de territorialisation ;

- Gilles TALLUAU, 8<sup>e</sup> vice-président en charge du PCRS, de la géomatique, du SIG et de la géodata ;
- Thierry TASTARD, 9<sup>e</sup> vice-président en charge du développement de la mobilité durable et des carburants alternatifs ;
- Sylvie SOURISSEAU, 10<sup>e</sup> vice-président en charge du projet de certification qualité ;
- Christophe POT, 11<sup>e</sup> vice-président en charge des concessions électriques et gazières ;
- David GEORGET, 12<sup>e</sup> vice-président en charge du développement des énergies renouvelables.
- Denis CHIMIER, 13<sup>e</sup> vice-président en charge de la planification et prospective énergétique

M. Jean-Luc DAVY précise que chaque délégation de fonction n'est pas obligatoirement assortie d'une commission ad hoc. Des groupes de travail peuvent néanmoins être mis en place ponctuellement et une méthode sera proposée au cours d'une prochaine séance concernant la création des commissions. Les élus sont invités à faire part de leurs questions sur le fonctionnement du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte de la répartition des portefeuilles d'activités telle que présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## **5- Approbation du pacte d'actionnaires de la SEM régionale croissance verte**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que la région des Pays de la Loire a associé à la réflexion et à la construction de la société d'économie mixte (SEM) croissance verte l'ensemble de ses partenaires territoriaux, parmi lesquels les membres de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire, dont le Siéml fait partie.

La prise de participation du Siéml au capital de la SEM régionale croissance a été approuvée par le comité syndical du 4 février 2020.

Il convient aujourd'hui d'approuver le pacte d'actionnaires de la SEM régionale croissance verte qui a pour objet de préciser :

- les domaines et les modalités d'interventions de la société ;
- les conditions d'engagement des investissements des projets financés par le fonds d'investissements ;
- les modalités d'administration et de gestion de la société ;
- les conditions de rémunération des capitaux apportés ;
- les conditions de liquidité des titres et de sortie de la société.

Le Siéml dispose d'une représentation indirecte au conseil d'administration et au comité de suivi en tant que membre de l'assemblée spéciale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après avoir entendu les débats :

M. Franck POQUIN précise qu'une délibération semblable a d'ores et déjà été adoptée par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole et celui de Laval Agglo (53).

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le pacte d'actionnaires de la SEM régionale.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

#### **6- Accord donné à Sorégies pour participer à l'augmentation de capital de la SAS Alterna**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le Siéml détient 0,762 % de la société d'économie mixte locale Sorégies qui détient elle-même 66,17 % de la société Alterna ayant pour objet la fourniture d'électricité et de gaz sur l'ensemble du territoire national.

La société Alterna fait face à une baisse de la consommation de ses clients entraînant des pertes pour les exercices 2020 à 2022. Afin de pouvoir reconstituer ses fonds propres lui permettant de poursuivre son développement commercial, un processus de recapitalisation à finaliser avant le 31 décembre 2020 a été engagé par l'ensemble des actionnaires d'Alterna.

Le directoire de Sorégies a ainsi autorisé la participation à l'augmentation de capital de la SAS Alterna à hauteur maximal de 12 M€.

Toute prise de participation d'une SAEML dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, ainsi que l'analyse de M. Emmanuel CHARIL sur la situation économique de l'entreprise Alterna et du groupe Sorégie ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la participation de Sorégies à l'augmentation de capital de la SAS Alterna pour un montant maximal de 12 M€ ;
- de donner en conséquence à M. Jean-Luc DAVY, représentant du Siéml au sein du conseil de surveillance, les pouvoirs requis aux fins de prendre part aux votes de toutes résolutions ayant pour effet de permettre la réalisation de ladite opération d'augmentation de capital.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## 7- Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Le Président rappelle que le comité syndical par délibération n°49/2020 en date du 29 septembre 2020 a élu les membres de la commission d'appel d'offre (CAO). Il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle élection, à la suite d'une réflexion collective, en réunion de Bureau, sur la représentativité territoriale de la CAO.

Les conditions de dépôt des listes étant fixées par le comité syndical, M. Jean-Luc DAVY propose que les listes comprennent au plus, cinq candidats au titre des membres titulaires et au plus cinq candidats au titre des membres suppléants, que ces listes puissent être incomplètes et que leur dépôt intervienne avant l'engagement du processus d'opérations électorales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offre.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## 8- Élection des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)

Le Président invite les membres du comité syndical à désigner un scrutateur et un secrétaire en la personne de M. Christophe POT et de M. Franck POQUIN, puis de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Une seule liste a été déposée, composée des candidats suivants :

- **pour les membres titulaires :**
  - o M. Jacques-Olivier MARTIN
  - o M. Eric TOURON
  - o M. Frédéric PAVAGEAU
  - o Mme Sylvie SOURISSEAU
  - o M. Thierry TASTARD
- **pour les membres suppléants :**
  - o M. Denis CHIMIER
  - o M. Gilles TALLUAU
  - o M. Denis RAIMBAULT
  - o M. Daniel BOURGEOIS
  - o M. Franck POQUIN

Une erreur matérielle est signalée en cours de séance ; les membres de l'assemblée délibérante prennent acte et décident à l'unanimité de procéder au vote en toute connaissance de cause.

Une seule liste ayant été présentée après appel des candidatures, les candidats sont nommés membres de la CAO dans l'ordre de la liste, en application de l'article L. 2121-21 du CGCT.

## **9- Modification et renouvellement de la composition de la commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques et désignation de ses membres**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que la commission consultative paritaire (CCP) est issue de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui a incité les syndicats qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) – et de gaz – à mettre en place un lieu de dialogue avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. La CCP doit comprendre un nombre égal de délégués du syndicat et des EPCI.

Avant de procéder à la désignation des membres de la CCP, le Président propose de modifier sa composition en l'état actuel du schéma de coopération intercommunale, soit :

- 9 délégués issus des EPCI, dont la communauté urbaine Angers Loire Métropole ;
- 9 délégués issus du comité syndical du Siéml ;
- le Président de la commission consultative (le Président du Siéml ou son représentant).

Il précise que la composition de la CCP a été débattue en réunion de Bureau et qu'il est proposé de désigner un délégué Siéml par EPCI, afin d'assurer une représentation territoriale. Il met au débat cette proposition et précise qu'à l'issue de cette délibération, les intercommunalités adhérentes seront invitées à désigner leur représentant qui siégera au sein de la CCP.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après avoir entendu les débats :

M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services, précise que la mise en place de la CCP trop souvent vécue comme une contrainte légale donne lieu à des débats très intéressants entre les délégués Siéml et les représentants des EPCI sur les questions liées à la transition énergétique.

M. Franck POQUIN souligne l'intérêt d'assurer une diversité des regards au sein de la CCP.

Après avoir débattu sur les modalités de désignation des membres de la CCP, sur l'échéance de désignation à reporter ou non au prochain comité syndical, ainsi que sur la possibilité de candidater en tant que délégué suppléant, les membres de l'assemblée décident de procéder à la désignation et de porter aux voix les candidatures suivantes :

- Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole) ;
- Pascal DUFOUR (circonscription de l'Anjou Bleu) ;
- Lionel FLEUTRY (circonscription Saumur Val de Loire) ;
- David GEORGET (circonscription des Vallées du Haut Anjou) ;
- Annick JEANNETEAU (circonscription du Choletais) ;
- Christophe POT (circonscription Baugeois Vallées) ;
- Denis RAIMBAULT (circonscription des Mauges) ;
- Pierre ROBE (circonscription Loire Layon Aubance) ;
- Delphine STROESSER (circonscription Anjou Loir et Sarthe).

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'acter la nouvelle dénomination « commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques » ;
- de valider la composition de la commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques, portant le nombre de délégués à 9 pour le Siéml et à 9 pour les EPCI ;

- de désigner parmi les membres de l'assemblée délibérante, les 9 délégués appelés à siéger au sein de la commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques, tels que listés ci-dessus ;
- de désigner M. Jean-Luc DAVY en tant que Président de la commission consultative paritaire pour la coordination des politiques énergétiques.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **10- Information diverse : désignation des membres du comité technique et du CHSCT**

Une informations diverses relative à la composition du comité technique et du CHSCT est remonté à l'ordre du jour.

M. Jean-Luc DAVY informe le comité syndical qu'au cours de la réunion de Bureau le 6 octobre dernier, il a été décidé de désigner au comité technique et au CHSCT :

- Jean-Luc DAVY, titulaire et Thierry TASTARD, suppléant ;
- Christophe POT, titulaire ;
- Frédéric PAVAGEAU, titulaire.

M. Jean-Luc DAVY lance un appel à candidature pour les postes de suppléant restants et recueille les candidatures de :

- Priscille GUILLET, en tant que suppléante de Christophe POT ;
- Joëlle POUDRE, en tant que suppléante de Frédéric PAVAGEAU.

Les membres du comité syndical prennent acte de cette désignation.

### **11- Désignation des représentants dans les instances d'Alter Energies**

M. Jean-Luc DAVY donne la parole à M. Emmanuel CHARIL concernant la désignation des représentants du Siéml dans divers organismes.

M. Emmanuel CHARIL expose la proposition des membres du Bureau de procéder à ces désignations en cohérence avec la répartition des portefeuilles d'activités des vice-présidents opérée en amont.

Concernant la SAEML Alter Energies, M. Emmanuel CHARIL rappelle que la société a pour objet la recherche, le développement et la valorisation des sources d'énergies renouvelables, et qu'elle est à ce titre un outil incontournable pour la mise en œuvre du plan stratégique des énergies renouvelables du Siéml et la poursuite de son engagement auprès des communes et intercommunalités adhérentes, dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

En tant qu'actionnaire de la SAEML, le Siéml dispose de représentants au sein du conseil d'administration, de l'assemblée générale, de la commission des marchés et du comité d'engagement. Il précise que des agents du Siéml peuvent siéger au sein du comité d'engagement et de la commission des marchés.

M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les membres du Bureau et les agents du Siéml, les nouveaux représentants qui siégeront au sein des diverses instances d'Alter Energies.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner les trois représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration d'Alter Energies : MM. Jean-Luc DAVY, David GEORGET et Gilles TALLUAU ;
- de désigner M. Jean-Luc DAVY pour représenter le Siéml aux assemblées générales d'Alter Energies et M. David GEORGET pour le suppléer en cas d'empêchement ;
- de désigner M. David GEORGET pour représenter le Siéml aux commissions des marchés d'Alter Energies et M. Eric TELLIEZ pour le suppléer en cas d'empêchement ;
- de désigner les deux représentants suivants pour représenter le Siéml au sein du comité d'engagement d'Alter Energies : MM. David GEORGET et Eric TELLIEZ ainsi que MM. Jean-Luc DAVY et Ewen LAGADIC pour les suppléer en cas d'empêchement ;
- d'autoriser les représentants du Siéml désignés au sein des instances d'Alter Energies à accepter les fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de leur mandat de représentation.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## **12- Désignation des représentants au sein de l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire intègre aujourd'hui les quatre syndicats départementaux de la région des Pays de la Loire (le Sydela, le SyDEV, Territoire d'énergie Mayenne et le Siéml), ainsi que deux personnes associées : le département de la Sarthe qui porte la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur son territoire et, plus récemment en tant que chef de file de la transition énergétique, la région des Pays de la Loire sur les sujets climat-énergie ;

Chaque syndicat est représenté au sein de la conférence des élus de l'entente par trois représentants désignés par leur assemblée délibérante, qui disposent, chacun, d'une voix délibérative.

M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les membres du Bureau, les nouveaux représentants du Siéml qui siégeront à la conférence des élus de l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner les trois représentants suivants pour siéger au sein conférence des élus de l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire : MM. Jean-Luc DAVY, Jean-Michel MARY et David GEORGET.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42



### **13- Désignation d'un représentant à l'Agence locale de l'énergie et du climat**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) a été créée à l'initiative d'Angers Loire Métropole dans le cadre de son plan climat énergie territorial pour accompagner et fédérer les collectivités locales, particuliers et professionnels autour des problématiques énergétiques et notamment la lutte contre le changement climatique, la prévention de l'épuisement des ressources, la limitation des impacts environnementaux, l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Le Siéml dispose, en tant qu'adhérent, d'un siège au conseil d'administration de l'Alec.

M. Emmanuel CHARIL précise que les services de l'Alec vont être refondus à horizon 2021 et qu'il s'agit en conséquence d'une représentation temporaire.

M. Jean-Luc DAVY propose que M. Thierry TASTARD, le représentant le Siéml lors de la précédente mandature, soit à nouveau désigné pour cette phase transitoire et propose M. Denis CHIMIER en tant que suppléant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Thierry TASTARD pour représenter le Siéml au conseil d'administration de l'Alec et M. Denis CHIMIER pour le suppléer en cas d'empêchement.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **14- Désignation des représentants au sein de l'association Amorce**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que l'association Amorce a pour objectif principal d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires dans le domaine de l'énergie et de la gestion des déchets. Elle accompagne également les collectivités territoriales afin de défendre leurs intérêts et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Le Siém bénéficie en tant qu'adhérent d'un vaste panel de services et d'outils d'information, d'échanges et de communication sur les différentes thématiques portées par l'association et dispose d'un siège à l'assemblée générale de l'association.

En conséquence, M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les membres du Bureau, les nouveaux représentants qui siégeront au sein des instances d'Amorce.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Denis RAIMBAULT pour représenter le Siéml à l'assemblée générale de
- l'association Amorce et M. David GEORGET pour le suppléer en cas d'empêchement.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **15- Désignation d'un représentant à l'agence d'urbanisme de la région angevine (Aura)**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que le Siéml et l'Aura ont signé une convention de partenariat en 2019 afin de développer une meilleure articulation entre la planification urbaine et la planification énergétique et ce au travers de trois axes : l'expérimentation du développement d'un observatoire local de l'énergie, l'intégration de l'énergie dans les documents de planification et la publication communes d'études.

En tant qu'adhérent, le Siéml dispose d'un siège à l'assemblée générale de l'Aura.

En conséquence, M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les vice-présidents issus du territoire d'Angers Loire Métropole, un nouveau représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Aura.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Jacques-Olivier MARTIN, représentant du Siéml au sein de l'assemblée générale de l'agence d'urbanisme de la région angevine (Aura).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **16- Désignation d'un représentant au réseau Energies citoyennes en Pays de la Loire**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que le Siéml a souhaité soutenir la dynamique de la participation citoyenne dans la gouvernance et le capital des projets d'énergie renouvelables en Maine-et-Loire, en leur apportant l'expertise du réseau territorial Energies citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL).

L'adhésion au réseau ECPDL implique l'adhésion du Siéml à l'association nationale Energie partagée et la désignation d'un élu pour représenter le Siéml, tant à l'assemblée générale de l'association Energie partagée qu'à l'assemblée du réseau territorial ECPDL.

Le responsable de projets EnR du Siéml est également associé à la participation à ces instances en sa qualité d'expert.

M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les membres du Bureau, un nouveau représentant, pour siéger tant à l'assemblée générale de l'association Energie partagée qu'à l'assemblée du réseau territorial ECPDL.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. David GEORGET représentant du Siéml, tant à l'assemblée générale de l'association Energie partagée qu'à l'assemblée du réseau territorial ECPDL.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **17- Désignation d'un représentant à l'Avère Ouest**

M. Emmanuel CHARIL rappelle que l'association régionale Avère Ouest intervient en appui aux différentes actions régionales déjà engagées en faveur des mobilités électrique et des infrastructures de recharge, pour promouvoir le développement de la mobilité électrique, organiser la coopération des acteurs et constituer un relais de compétences pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets.

Le Siéml a contribué à la création de l'association Avère Ouest en tant que membre fondateur dans le cadre de son engagement en faveur de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge et dispose, à ce titre, d'un siège au conseil d'administration de l'association.

M. Jean-Luc DAVY invite le comité syndical à désigner, parmi les membres du Bureau, un nouveau représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'association.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de désigner M. Thierry TASTARD représentant du Siéml au sein de l'assemblée générale de l'association Avère Ouest.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **18- Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public**

M. Jean-Luc DAVY invite M. Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, à présenter la délibération relative aux fonds de concours. Ce dernier informe qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe du rapport présenté en séance :
  - o en matière de travaux d'effacement de réseaux :

- les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
- en matière d'éclairage public :
  - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
  - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
  - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2),
  - les travaux de remplacements de matériels hors service ou à la suite d'un accident (annexe 3) ;
  - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 pour la commune de Beaupréau-en-Mauges (régularisation-annexe 4) ;
  - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mars 2020 pour Angers Loire Métropole (régularisation – annexe 5) ;
  - les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 (annexe 6) ;
  - la maintenance préventive et exploitation d'éclairage public 2019 pour la commune de Sèvremoine (régularisation – annexe 7).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **19- Dorsale biogazière des Mauges - Avenant n°1 à la convention de contribution au financement entre le Siéml et Sorégies**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le comité syndical du Siéml a autorisé, en sa qualité d'autorité concédante, son exécutif à signer puis notifier les conventions de concession visant à déléguer la réalisation du service public de la distribution de gaz sur le périmètre des communes de Chalonnes-sur-Loire, La Pommeraye, Le Fief Sauvin, Le Fuilet, Le Pin-en-Mauges, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-Sur-Moine, Saint-Laurent-du-Mottay et Saint-Quentin-en-Mauges.

La délibération n°15/2017 en date du 25 avril 2017 a également autorisé la signature des différentes conventions afférentes au financement et au déploiement de la dorsale biogazière des Mauges ainsi que le changement de la nature du gaz distribué sur la concession 2008-06, du gaz propane vers le gaz naturel afin de permettre cette opération.

M. Jean-Luc DAVY précise que les autorités concédantes peuvent apporter au gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel une contribution pour financer une partie des coûts liés au raccordement d'un ou plusieurs usagers lorsque les coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public de l'opération de raccordement, augmentés d'un bénéfice raisonnable, ne sont pas couverts par les recettes prévisionnelles.

Le comité syndical du Siéml a par ailleurs habilité le Président en 2017 à signer une convention avec Sorégies pour formaliser les modalités de versement de cette contribution.

De son côté, Sorégies a mené des études pour réaliser l'opération de raccordement dans le cadre de la première phase des opérations de travaux de la dorsale biogazière des Mauges.

Compte tenu du gain financier obtenu par l'appel d'offres de Sorégies dans le cadre de la première phase des opérations de travaux de la dorsale, de l'intérêt de prendre en compte de l'évolution du projet de la SAS Métha Mauges, et du souhait du Siéml de participer financièrement au raccordement d'un projet d'injection de biométhane sur la commune déléguée de Villedieu-le-Blouère, il est aujourd'hui proposé de passer un avenant à la convention de contribution financière.

Cet avenant redéfinit les modalités de la participation du Siéml inscrites dans la convention de contribution au financement d'une opération de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

M. Emmanuel CHARIL rappelle que le dossier de la dorsale biogazière des Mauges a déjà quelques années et que la délibération présentée en séance a pour objet d'actualiser les coûts. Ce projet, le premier du genre sur le département, a essaimé depuis (cf. délibération suivante sur le projet Doué Métha). Pour mémoire, il s'agissait de raccorder au réseau de gaz un industriel gazo-intensif, Lactalis, situé au nord des Mauges. La novation réside dans le choix du tracé du réseau de gaz (43 km) qui prend en compte le potentiel d'injection de futures unités de méthanisation dans le réseau de gaz. Le projet a nécessité quelques ajustements techniques (+ 7 km de conduite de gaz) et en conséquence financiers.

Le Siéml a pour projet, en lien avec les acteurs locaux, de décliner ce modèle d'écosystème gazier aux quatre coins du département, avec d'un côté la consommation d'industriels en recherche de sécurisation et de compétitivité de leurs approvisionnements énergétiques, et de l'autre, le développement de la production locale de gaz.

M. Paul NERRIERE s'interroge sur la durée des engagements financiers et du risque pris par le Siéml dans le développement de la dorsale biogazière des Mauges.

M. Jean-Luc DAVY répond que le Siéml a souhaité prévenir la reconduction du marché de fourniture énergétique de l'industriel Lactalis dans le cadre de son process industriel, afin d'être réactif au moment de sa prise de décision de passer en gaz naturel. Le syndicat s'est donc engagé financièrement dans la réalisation de ce réseau de raccordement en anticipant l'écosystème énergétique et les trois unités de méthanisation en projet. Il a été nécessaire de prendre une décision en tant qu'aménageur du territoire, compte tenu de l'intérêt de raccorder l'industriel situé à Saint-Florent-le-Viel. Le Président précise que ce dernier ne pouvait s'engager sur un contrat à long terme - M. Eric TELLIEZ confirme que l'engagement s'étale sur 10 ans - et que le développement des unités de méthanisation ainsi que des autres usages (mobilité gaz) assureront l'utilisation effective de la dorsale biogazière. Le Président précise que la communauté d'agglomération et le concessionnaire Sorégie ont également fortement participé au financement du projet.

M. Emmanuel CHARIL admet que le retour financier d'une telle opération est complexe ; il existera toujours une part de risque, tant que les réseaux de gaz ne seront pas parfaitement interconnectés afin d'assurer un équilibre entre production et consommation à une échelle beaucoup plus large. Il est donc nécessaire pour favoriser les conditions d'attractivité des territoires d'inverser le raisonnement : investir pour permettre aux différents acteurs de développer leur projet et de rester sur place.

M. Pascal DUFOUR s'interroge sur les éventuels projets d'écosystème gazier sur le territoire du Haut Anjou.

M. Jean-Luc DAVY, appelé par Monsieur le Préfet, est contraint de quitter la séance temporairement.

En réponse à M. Pascal DUFOUR, M. Emmanuel CHARIL se dit surpris à la fois par le dynamisme des projets de méthanisation dans le Haut Anjou et le manque de sollicitation des élus et des porteurs de projet auprès du Siéml pour être accompagnés dans leurs investissements. Une réunion a néanmoins été organisée l'été dernier pour informer les acteurs du territoire que des investissements importants et assez structurants étaient prévus par le gestionnaire de réseau Grdf, dans l'objectif d'interconnecter les réseaux et de construire à terme une station de rebours. La remontée du gaz jusqu'aux réseaux de transport favoriserait ainsi le raccordement d'unités de méthanisation. Se pose en parallèle la question

de l'acceptabilité sur le territoire, d'autant qu'il est constaté une recherche de la taille critique des méthaniseurs pour assurer la rentabilité du projet. Ces super-méthaniseurs peuvent engendrer des crispations sur les territoires, tant en amont pour le circuit des intrants qu'en aval pour celui des exutoires. Le Siéml fait le pari d'un développement d'unités de méthanisation à une échelle plus modeste ; cela est possible que si les infrastructures réseau sont suffisamment développées pour permettre facilement le raccordement au réseau pour injecter la production de biogaz. Cela nécessite de travailler de manière collégiale avec tous les acteurs.

M. Eric TELLIEZ, DGA du Pôle transition énergétique, ajoute que les différents gestionnaires entament actuellement une démarche de zonage pour étudier les travaux structurants qui seraient nécessaires dans le cadre du développement des unités de méthanisation et notamment la capacité des réseaux à accepter l'injection de biogaz. Par ailleurs, concernant le Haut Anjou, le Siéml échange actuellement avec Territoire d'énergie Mayenne sur un projet de rebours sur la commune de Craon.

M. Emmanuel CHARIL conclue en rappelant le financement complexe des réseaux de gaz et l'objectif du Siéml de se rapprocher des grands gestionnaires de réseaux afin de penser globalement le développement des réseaux de gaz de demain, dans une optique d'aménagement du territoire.

M. Pascal DUFOUR rappelle qu'il existe un schéma départemental de méthanisation sur le Maine-et-Loire.

M. Emmanuel CHARIL répond que le schéma départemental de la méthanisation, conduit sous l'égide du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture reconnaît le fort potentiel de production de biogaz en Maine-et-Loire. Ce potentiel légitime un mix énergétique renouvelable spécifique sur notre département

M. Eric TELLIEZ revient sur l'acceptabilité des projets de méthanisation par les citoyens et souligne que le transport par camions des intrants vers les unités de méthanisation pourrait diminuer grâce au développement des réseaux de gaz. Cette diminution du trafic routier est un des points d'acceptabilité à prendre en compte.

Un élu soulève la question des super-méthaniseurs approvisionnés par des cultures cultivées exclusivement à cet usage.

En réponse, M. Emmanuel CHARIL rappelle que le Siéml privilégie le développement d'infrastructures gazières dimensionnées de façon à répondre aux besoins d'unités de méthanisation à taille humaine et selon un maillage équilibré sur tout le territoire. La question a été remontée à la Région dans le cadre de l'entente régionale Pays de la Loire afin de travailler sur une grille d'analyse des projets de méthanisation et de flécher en conséquence les subventions vers les projets les plus vertueux et prévenir les dérives éventuelles des cultures à vocation énergétique.

Le Président Davy rejoint la séance et se réjouit de la richesse des débats.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant joint en annexe à la convention de contribution au financement de l'opération de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel visée par le périmètre de la concession 2008-06 ;
- d'autoriser le Président à négocier et signer toutes les conventions financières afférentes au projet, notamment celles entre le Siéml et Sorégies, le Siéml et Mauges Communauté, le Siéml et le conseil régional.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## **20- Participation financière du Siéml au raccordement au réseau de gaz naturel de l'unité de méthanisation « Doué Métha ».**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que le projet « Doué Métha », collectif rassemblant des agriculteurs et le bioparc de Doué-la-Fontaine, a pour objet de réaliser une unité de méthanisation et sa canalisation de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel, soit 24 km entre Saumur et Doué-en-Anjou. La canalisation est sous la maîtrise d'ouvrage du gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel de Saumur (GrDF).

Les des porteurs du projet « Doué Métha » ont sollicité le Siéml et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour obtenir une participation financière en faveur du raccordement de leur unité de production de biogaz.

Le conseil communautaire de Saumur Val de Loire a donné un accord de principe pour soutenir le projet « Doué Métha » à hauteur de 300 000 €.

Jean-Luc DAVY souligne l'intérêt pour le Siéml de soutenir le développement de la méthanisation, contribuer à l'aménagement durable du territoire via le développement des réseaux de gaz et à ce titre, participer financièrement au raccordement du projet « Doué Métha » au réseau de gaz naturel de Saumur.

Il précise que cette participation du Siéml s'opérera en deux temps et que le second versement viendra en complément de l'aide financière finalement octroyée par Saumur Val de Loire au regard de l'impact positif du projet sur le développement économique, social et énergétique du territoire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'acter une participation financière au raccordement de l'unité d'injection de biogaz « Doué Métha », à hauteur de 700 000 € maximum, sous la forme de subvention aux porteurs de projet ;
- d'acter que le montant de la participation financière sera précisée au regard des derniers tours de table qui permettront de finaliser le plan de financement de la canalisation créée ;
- d'autoriser le président à signer toute convention liée à la participation financière du raccordement de l'unité d'injection de biogaz « Doué Métha » ;
- d'autoriser le déblocage d'une avance financière pouvant être au maximum de 300 000 € d'ici la fin de l'exercice 2020.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## **21- Avenants aux traités de concession de distribution de gaz propane attribués à Antargaz**

M. Jean-Luc DAVY rappelle que plusieurs contrats de DSP ont été signés de 2008 à 2010, confiant aux concessionnaires Antargaz et Totalgaz l'exécution de prestations de distribution publique de gaz combustible sur les communes de Chartrené, Clefs, La Chapelle-du-Genêt, Les Alleuds, Saulgé-l'Hôpital, Loiré et Nueil-sur-Layon.

La sociétés Antargaz et Finagaz (anciennement Totalgaz depuis 2015) ont fusionné en une seule société Antargaz-Finagaz SAS en 2017 ; cette société est devenue Antargaz en 2019.

Un accord entre l'autorité concédante, le Siéml, et le concessionnaire, Antargaz, permet d'adapter par avenant la situation contractuelle à d'éventuelles modifications substantielles des éléments caractéristiques de la concession. Il est prévu que, pour chaque commune de la concession, si au terme de la 4<sup>e</sup> année suivant la signature du traité, le concessionnaire n'a construit aucun ouvrage sur le territoire de la ou des communes concernées, le périmètre de la concession sera modifié par avenant pour retirer ladite commune.

Il a donc été proposé de retirer sept communes concernées par cette modalité contractuelle : Chartrené, Clefs, La Chapelle-du-Genêt, Les Alleuds, Saulgé-l'Hôpital, Loiré et Nueil-sur-Layon. Il est proposé de maintenir dans les concessions trois communes non desservies – Toutlemonde, Allonnes et Fontevraud l'Abbaye – et de statuer sur l'éventuel retrait au plus tard fin 2021, le temps pour le concessionnaire de réaliser une prospection commerciale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les avenants de retrait de communes au périmètre des concessions, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- d'acter d'une rencontre entre le Siéml et Antargaz, au plus tard fin 2021 ou dès que la campagne de prospection aura été réalisée sur les communes non desservies et non retirées pour l'instant des contrats, afin que l'autorité concédante valide la pertinence des investissements qui seraient réalisés par le concessionnaire et qui rentreront dans le bilan de fin de concession ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants de mise en conformité aux règles de protection des données (RGPD).

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## **22- Décision d'attribution des aides pour la rénovation énergétique - exercice 2020 : 1<sup>er</sup> appel à projets « BEE 2030 »**

M. Denis RAIMBAULT, en charge de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande en énergie, rappelle que le comité syndical du 4 février 2020 a approuvé la réforme du règlement financier relatif à l'accompagnement des démarches de transition énergétique et la mise en place du dispositif d'appel à projets « BEE 2030 » pour l'attribution des aides à l'investissement.

L'enveloppe financière d'aides attribuables du premier appel à projet BEE 2030 s'élève à 350 000 €.

Six dossiers de candidature ont été déposés à la suite de l'appel à projet lancé en juillet 2020, étant précisé que l'un de ces dossiers ne répond pas aux critères techniques attendus après travaux et qu'il n'est en conséquence pas éligible.

Les cinq dossiers éligibles ont été déposés par les communes de Bellevigne-en-Layon, Montreuil-Juigné, Segré-en-Anjou Bleu, Ecoflant et Marcé et sont détaillés en annexe du rapport présenté en séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

M. Franck POQUIN demande des précisions sur la non-éligibilité d'une commune au dispositif.

M. Eric TELLIEZ rappelle que dans le cadre de l'appel à projet BEE 2030, la simulation réalisée au moment de l'audit permet de définir si le projet répond à deux critères : le coefficient Ubât et le coefficient



d'énergie primaire consommées après travaux. Ces deux seuils permettent de cibler des projets qualitatifs qui visent une rénovation énergétique globale du bâtiment. Le dossier présenté par la commune de Brezé ne répondait pas à l'un des critères exigés.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des aides à l'investissement « BEE 2030 » pour l'ensemble des projets éligibles tels qu'annexés au rapport présenté en séance, le montant total des aides accordé étant inférieur à l'enveloppe allouée au premier appel à projet pour l'exercice budgétaire 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les conventions financières correspondantes.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

### **23- Versement d'une subvention au titre du programme FIPEE 21**

M. Denis RAIMBAULT, en charge de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande en énergie, rappelle que le comité syndical du 10 décembre 2008 a institué la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 ».

Le dispositif a été remplacé en 2020 par le dispositif d'appel à projets « BEE 2030 » pour l'attribution des aides à l'investissement.

Cependant, la commune de Tuffalun a sollicité, par l'envoi des justificatifs des dépenses réalisées, le versement des aides du Siéml qui étaient prévues dans le cadre du programme FIPEE 21 pour l'exercice 2017.

La convention financière correspondante, d'une durée de 3 ans, étant arrivée à échéance dans le courant de l'année 2020 et en l'absence d'avenant de prolongation, le Siéml ne peut procéder au versement des aides sans en avoir délibéré.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le versement de l'aide pour les travaux de rénovation thermique à la mairie /bibliothèque/logement de Louerre d'un montant de 40 320 €.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## 24- Prise de participation complémentaire d'Alter Energie dans la SAS centrale solaire Champ de Liveau

M. David BERNAUDEAU exprime le souhait de ne pas participer à ce débat, en raison de son implication dans le projet.

M. David GEORGET, vice-président en charge du développement des énergies renouvelables, rappelle que le comité syndical du Siéml du 23 avril 2019, en tant qu'actionnaire de la SAEML Alter Energies, a approuvé la constitution d'une société par actions simplifiée sous forme unipersonnelle ayant pour objet la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque de Champ de Liveau située sur le territoire de communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

De son côté, le conseil d'administration d'Alter Energies du 30 septembre 2020 a approuvé, sur avis favorable de son comité d'engagement, la participation financière complémentaire dans la SAS Centrale solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay.

Cette participation financière complémentaire concourra à l'installation de 2 MWc supplémentaires pour porter le projet de centrale solaire d'une puissance de 5 MWc à 7 MWc.

La société Alter énergies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires pour délibérer sur cette participation financière complémentaire qui s'élève à 1 281 064 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

M. Jacques-Olivier MARTIN souhaite savoir s'il existe une vue d'ensemble sur le potentiel de développement des installations de centrales solaires en Maine-et-Loire.

M. Emmanuel CHARIL rappelle que le photovoltaïque est une des filières les plus structurantes en matière de production d'électricité renouvelable avec l'éolien. Deux voies émergent pour le développement du photovoltaïque : la construction de fermes PV à des endroits stratégiques – sur d'anciennes décharges par exemple – et le développement du potentiel PV à partir des ombrières de parking en zone urbaine. En parallèle des projets développés par Alter Energie qui requièrent une certaine rentabilité, une réflexion alternative est conduite. En effet, il existe un potentiel de développement du PV disséminé sur le département. Le Siéml étudie ainsi la possibilité d'accompagner les communes pour équiper de manière plus conséquente les toitures de leur patrimoine bâti. Le Siéml contribue par ailleurs à l'animation départementale autour d'une filière professionnelle qui se met en place comme le cadastre solaire mutualisé en lien avec l'ensemble des intercommunalités. Chaque habitant peut ainsi évaluer le potentiel de productible de sa toiture et l'intérêt ou non d'installer des panneaux PV.

M. CHARIL souligne que le pôle infrastructures et le pôle transition énergétique du Siéml étudient ensemble pour la première fois comment orienter les investissements sur les réseaux de manière à favoriser le raccordement des producteurs d'électricité renouvelable.

M. Eric TELLIEZ complète cet exposé en précisant qu'une carte du potentiel PV (atlas solaire) a été réalisée par le Siéml et mise à la disposition des collectivités. Concernant le développement de PV sur le patrimoine bâti des collectivités, le Siéml est actuellement en phase de prospective avant de proposer en complément du financement des études d'opportunité, un transfert de maîtrise d'ouvrage à son profit.

M. David BERNAUDEAU se retire du vote afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'approuver la participation financière complémentaire de la SAEML Alter Energies dans la SAS Centrale solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay à une hauteur maximale de 1 281 064 € sous forme de

capital (500 €) et le solde en avances d'associé due à l'installation de 2 MWc supplémentaires et ainsi porter le projet d'une puissance de 5 MWc à 7 MWc ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	1
Opposition :	0
Approbation :	41

## **25- Prise de participation complémentaire d'Alter Energies dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme**

M. David GEORGET, vice-président en charge du développement des énergies renouvelables, rappelle que le comité syndical du Siéml du 5 février 2019 a approuvé, en tant qu'actionnaire de la SAEML Alter Energies, l'acquisition d'actions du Parc Éolien Nordex XVIII, société dédiée au portage du projet de parc éolien de l'Hyrôme.

De son côté, le conseil d'administration d'Alter Energies en date du 30 septembre 2020 a approuvé, sur avis favorable de son comité d'engagement, l'augmentation de la participation financière de la SAEML Alter Energies dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme.

Le retard dans la mise en service du parc éolien en raison de la crise sanitaire a en effet impacté le compte d'exploitation de la SAS et nécessite, en conséquence, de restructurer les fonds propres de la société et d'appeler une nouvelle participation financière des coactionnaires.

La société Alter énergies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires pour délibérer sur cette participation financière complémentaire qui s'élève à 612 677,40 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après avoir entendu les débats :

Mme Delphine STROESSER s'interroge sur la faible indemnité demandée au développeur Nordex au titre de l'impact financier sur le projet lié à la perte du tarif garanti de vente de l'électricité dont il aurait dû bénéficier si la mise en service du parc n'avait pas été retardée. Mme Delphine STROESSER précise que dans ce type de marché de travaux des taux de pénalité importants au regard du retard constaté sont habituellement appliqués, d'autant plus que ces retards de chantier sont survenus après l'opération de rachat.

M. Emmanuel CHARIL rappelle qu'Alter Energie – dont le Siéml est actionnaire – est lui-même actionnaire minoritaire de la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme. Le parc de l'Hyrôme est conduit par une société de projet rassemblant des agriculteurs des Mauges. Le Siéml n'a donc pas de contrôle direct sur la maîtrise d'ouvrage du projet, néanmoins cette question peut être relayée auprès d'Alter Energie et une réponse sera apportée lors de la prochaine séance.

Il est à noter que cette délibération sera sans doute traitée par chaque EPCI à fiscalité propre, étant eux-mêmes tous actionnaires d'Alter énergie. Une réflexion sera sans doute menée à terme par Alter Energies sur la réforme de ses statuts compte tenu de la nécessité pour ces grands parc éoliens de prendre des décisions extrêmement réactives pour coller au marché de l'énergie. Or, il sera peut-être difficile à l'avenir d'attendre une délibération de chacun des actionnaires de la société avant de pouvoir se positionner.

Etant précisé que Mme. Delphine STROESSER fait part de son opposition dans l'attente d'information complémentaire sur ce dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'approuver l'augmentation de la participation financière de la SAEML Alter Energies dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme pour porter les fonds propres détenus par Alter Energies à 2 037 677,40 € via une avance d'associé de 612 677,40 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	1
Approbation :	41

### **26- Prise de participation d'Alter Energies dans la SCIC-SAS dédiée notamment au portage du projet de la station BioGNV de Lasse**

M. David GEORGET, vice-président en charge du développement des énergies renouvelables, rappelle que le comité syndical du Siéml du 30 juin 2020, en tant qu'actionnaire de la SAEML Alter Energies, a approuvé les statuts et la prise de participation du Siéml au capital de la SCIC pour la station GNV de Lasse.

De son côté, le conseil d'administration de la SAEML Alter Energies en date du 30 septembre 2020 a approuvé, sur avis favorable du comité d'engagement de la société, le projet de prise de participation financière de la SAEML au capital social de la SCIC-SAS, dédiée notamment au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse.

La société Alter énergies a sollicité les collectivités qu'elle compte parmi ses actionnaires pour délibérer sur cette participation financière qui s'élève à 52 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur rappelant notamment que le Siéml lui-même, par délibération en date du 25 juin 2020 avait décidé de rentrer au capital de la SCIC susvisée ;

Après avoir entendu les débats :

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- d'approuver la participation financière de la SAEML Alter Energies au capital social de la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables dédiée au portage du projet de la station BioGNV de Lasse pour un montant maximum de 52 000 € soit l'acquisition de 26 % des actions de la société.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	41
Nombre de votants :	42
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	42

## 27- Questions diverses

En fin de séance, le Président Jean-Luc DAVY informe les membres du comité syndical des différents avenants passés aux marchés de travaux de réseaux électriques et d'équipement 2018 et marché de maintenance des réseaux d'éclairage public 2018.

M. Eric TOURON mentionne le projet de loi de finances pour 2021 qui intègre une refonte du système de taxation de l'électricité qui pourrait avoir des incidences sur la TCCFE, première recette du Siéml. Il s'interroge sur le rôle de la FNCCR pour défendre les intérêts des AODE.

M. Jean-Luc DAVY précise que la TCCFE représente 12 M€ sur le budget 2020 et rappelle que le principal objectif de cette réforme est de simplifier le système de collecte et de contrôle des taxes et d'aboutir à une seule taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, avec le risque pour le Siéml de voir diminuer ses recettes et, pour l'ensemble des collectivités locales d'assister à un recul de leur autonomie fiscale. Le Président précise que la FNCCR et les représentants des élus mènent un important travail de lobbying sur cette question.

M. Jean-Luc DAVY évoque également la question du fonds d'aides aux collectivités pour l'électrification rurale (Facé), recette historique destinée à aider les territoires ruraux dans la réalisation de travaux sur les réseaux électriques. Ce fonds a d'ailleurs reçu une dotation exceptionnelle de 50 M€ dans le cadre du plan de relance. Ces dernières années, une attention particulière est portée à l'évolution des critères d'attribution du Facé qui prend en compte notamment le caractère rural des communes. M. Jean-Luc DAVY rappelle l'action du député Philippe BOLO et de ses collègues sénateurs pour que soit conservé le caractère rural des communes nouvelles, point particulièrement important pour le Maine-et-Loire qui comptabilise un nombre non négligeable de communes nouvelles.

M. Jean-Luc DAVY précise que ces différents sujets seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Bureau. Il lui semble d'ailleurs intéressant de prévoir un groupe de travail ou une séance d'information sur le fonctionnement du Siéml, à destination notamment des nouveaux élus membres du cosy.

M. Emmanuel CHARIL prend acte de cette proposition et invite les élus à noter dans leur agenda un premier rendez-vous, le Forum départemental de l'énergie, organisé le vendredi 13 novembre dans un format dématérialisé.

Avant de clôturer la séance, M. Jean-Luc DAVY invite les élus récupérer un pot de miel issu en partie de la production des ruches installées sur le site du syndicat.

Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, representing the name Jean-Luc Davy.

## Annexes

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 41 membres, à savoir :

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BELLARD Jean-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE		x
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES	x	
BOULTOUREAU Hubert représenté par DUFOUR Pascal	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
CHIMIER Denis représenté par GRAVELEAU Jacques		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x	
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES		x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
FLEUTRY Lionel	MONTREUIL BELLAY	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	x	
GIRAULT Jérémy représenté par CHARTIER Patrick		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x	
GUEGAN Yann		ANGERS LOIRE METROPOLE		x
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
HALGAND Catherine- Marie	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x	
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
MARTIN Jacques-Olivier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x	
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU		x

MEMBRES	REPRÉSENTANT(E) DE	DÉSIGNÉ(E) PAR	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES	x	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x	
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x	
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x	
REVERDY Philippe		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x	
SOURISSEAU Sylvie représentée par Pierre ROBE	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x	
STROESSER Delphine	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x	
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x	
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x	

M. Jean-François RAIMBAULT, désigné délégué par ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, a donné un pouvoir à M. Jean-Luc DAVY, désigné délégué par la circonscription ANJOU LOIR ET SARTHE.